

« qui peut leur être utile et agréable, défendons les jeux de hasard. » Le prévôt de Paris, pour seconder les salutaires intentions de ce sage monarque, rendit, en 1397, une ordonnance dans laquelle il déclarait qu'en interrogeant les criminels, il avait découvert que la plupart des crimes venaient du jeu. Cependant les tripots et les loteries n'existaient pas encore.

13. Par son ordonnance du 15 Janvier 1629, Louis XIII déclarait infame, intestable et incapable de tenir jamais offices royaux, quiconque malgré ses ordres réitérés se livrerait aux jeux de hasard.

14. Dans l'empire du Mogol, l'officier chargé de la police, est expressément obligé de poursuivre ceux qui se livrent aux jeux de hasard.

15. *Le vin, la colère et le jeu*, disent les rabbins, nous montrent tels que nous sommes. « Je ne joue point, disait un grand politique, parce que je ne veux pas donner la clef de mon ame. »

16. Rien n'est si grave et si sérieux, dit la Bruyère, qu'une assemblée de joueurs : une triste sévérité règne sur leurs visages. Implacables l'un pour l'autre, et irrécouciabiles ennemis, tant que la séance dure, ils ne connaissent ni liaison ni distinctions. Le hasard seul, aveugle et farouche divinité, préside au cercle, et y décide souverainement : en un mot, toutes les passions suspendues cèdent à une seule : c'est celle du jeu. »

17. Ce qu'on nomme jeu dans la plupart des sociétés, n'est réellement que le délire d'une passion désordonnée, qui ôte à l'esprit l'exercice de ses plus belles facultés, pour le soumettre tout entier aux vaines et laborieuses combinaisons des probabilités. Locke, qui ne négligeait rien de tout ce qui avait

quelque rapport aux opérations de l'entendement humain, se trouvant dans une assemblée de joueurs acharnés l'un contre l'autre, eut la patience d'écrire mot à mot leurs propos discordans. Il en résulta une sorte de dialogue surchargé d'interlocution incohérentes, d'exclamation contradictoires, de monosyllabe dépourvus de sens, et auxquels les joueurs eux-mêmes ne purent rien comprendre, quand le philosophe leur présenta cette belle production de ce qu'ils appelaient un amusement.

18. La fureur de jeu, fondée sur l'espérance qu'accompagne inséparablement la crainte, perpétue les anciennes erreurs, en produit de nouvelles, et ramène les hommes à la pusillanimité qu'inspirait l'ignorance dans les siècles de barbari. » Toutes les fois que monsieur coupe, disait une joueuse, je suis sûre de perdre.—D'où vient cela ?—Que sais-je ? c'est apparemment qu'il a la main malheureuse. » Un autre disait à son voisin : Je vous avouerai que je ne suis pas assez riche pour que vous restiez auprès de moi. » Quelques-uns ne jouent que de l'argent d'emprunt, se figurant que cet argent doit leur porter bonheur. *Paschafus justus*, quoique naturaliste, était persuadé que quelque démon l'empêchait de gagner à son tour. Il invoquait ce démon, il tâchait de le fléchir. Un étranger, que l'on ne soupçonnait pas d'être trop crédule, croyait néanmoins que sa tabatière lui portait malheur : » Toutes les fois que je la tire, disait-il, je suis sûr de perdre mon argent. »

(A Continuer.)

## ORDRE DU SERVICE DES VINS.

### APRÈS LE POTAGE.

Madère, Xérès sec, Barsac, Sauterne.

### AVEC LES HUITRES.

Arbois, Chablis, Pouilly, Buxy, Meursault, Blagny, Chevalier, Montrachet.

*Bordeaux blancs*.—Barsac, Bommes, Sauterne, Grave, Langon.

Tisane de Champagne.

### AVEC LE PREMIER SERVICE.

*Vins rouges* (pour servir avec de l'eau).—*Basse Bourgogne* : Côte-Saint-Jacques, Coulange, Tennerre. *Mâconnais* : Mâcon, Thorins, Moulin-à-vent.

*Vins blancs*.—Chablis, Meursault, Pouilly. (Pour les verres à pied.) *Haute Bourgogne* : Volnay, Nuits, Beaune, Pomard, etc. *Bordeaux* : Léoville, Mouton, Rauzan, etc.

### ENTRE LES DEUX SERVICES.

Madère, Xérès sec, Constance. (Sorbets au rhum.)

### AVEC LE RÔTI.

Vin de Champagne.

### AVEC LE DEUXIÈME SERVICE

*Vins de haute Bourgogne* : Clos-de-Vougeot, La

Tache, Chambertin, Romanée, etc. *Bordeaux* : Haut-Briou, Latour, Château-Laffite, Château-Margaux, etc.

*Vins blancs*.—Côte-Rôtie, Ermitage, Saint-Perey, Jurançon, Rhin, Grave, Sauterne, Carbonnieux, Midi et Côte du Rhône.

*Vins rouges*.—Tavel, Roussillon, Château-du-Pape, Côte Rôtie, Ermitage, Jurançon, Champagne rouge, Verzy et Verzenay, Portugal, Porto.

### AVEC LE TROISIÈME SERVICE.

*Bourgognes mousseux* : Volnay, Nuits, Romanée.

*Champagne* : Aï mousseux, Champagne rosé. Silbery.

*Vins de liqueurs*.—*France* : Muscat Frontignan, Lunel, Rivesaltes, Grenache.—*Espagne* : Malaga, Rota, Alicante, Pacaret sec et doux, Xérès sec et doux.—*Autres vins étrangers* : Calabre, Malvoisie de Madère, Chypre, Malvoisie de Chypre, Canaries, Syracuse, Lacryma-Christi ; Constance, Cap, rouge et blanc, Schiras, Paphos, Picole, Rancio, Samos, Tokay.